



CADRE JURIDIQUE – CONDITIONS D'EXÉCUTION – DÉONTOLOGIE

V 12/2025

CADRE JURIDIQUE DU BILAN DE COMPÉTENCES – Articles légaux applicables

Le bilan de compétences est régi par :

- Articles L6313-1 à L6313-4 du Code du Travail ;
- Articles R6313-4 à R6313-7 du Code du Travail ;
- Loi du 31 décembre 1991 ;
- Loi du 5 septembre 2018 (« Avenir Professionnel »).

Le bilan permet à toute personne d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes, motivations et aspirations afin de définir ou confirmer un projet professionnel ou de formation.

Le bilan se déroule en trois phases obligatoires :

1. Phase préliminaire

- Analyse de la demande et définition des besoins ;
- Présentation des conditions de déroulement du bilan ;
- Validation de l'engagement réciproque dans la démarche.

2. Phase d'investigation

- Exploration du parcours, des compétences, des ressources et des potentiels ;
- Identification des intérêts, des besoins, des valeurs et des aspirations ;
- Élaboration ou confirmation d'un projet professionnel et/ou de formation.

3. Phase de conclusion

- Appropriation des résultats et formalisation d'un plan d'action réaliste et motivant ;
- Remise d'une synthèse écrite personnelle, conforme à l'article L.6313-4 du Code du travail.

CONFIDENTIALITÉ

- Les résultats détaillés et la synthèse sont strictement confidentiels ;
- Ils ne peuvent être transmis à un tiers qu'avec l'autorisation écrite du bénéficiaire ;
- Aucune donnée personnelle n'est transmise à l'employeur ou au financeur sans accord





DÉONTOLOGIE BE LEAF

En tant que consultante en bilan de compétences et coach professionnelle certifiée (RNCP), BE LEAF s'engage à :

- Respecter la confidentialité absolue des échanges ;
- Garantir un cadre neutre, bienveillant et non directif ;
- Favoriser l'autonomie du bénéficiaire et son pouvoir d'agir ;
- Refuser toute injonction ou orientation imposée ;
- Proposer une démarche d'accompagnement basée sur l'expérimentation, l'autonomie et la responsabilisation ;
- Respecter les règles RGPD et la conservation limitée des données ;
- Assurer une mise à jour régulière des compétences et des pratiques professionnelles.

ACCÈS ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Référente handicap : Amélie TERNO
- Adaptations possibles sur simple demande : rythme, formats, supports accessibles, temps supplémentaire, assistance numérique, etc.
- Mobilisation du réseau partenaire (Agefiph / MDPH / Cap Emploi).

RÉFÉRENT QUALITÉ

BE LEAF applique les exigences du Référentiel National Qualité (RNQ – Qualiopi V9) pour l'activité Bilan de compétences :

- Information claire avant l'entrée en prestation ;
- Analyse précise du besoin ;
- Adaptation du format ;
- Évaluation de la satisfaction ;
- Amélioration continue.

